



Resiller un bail cause d'humidité dans l'appartement

Par **Iair**, le **08/01/2008** à **14:18**

j'ai loué un appartement en novembre 2006 avec un bail de 2 ans j'ai versé 2 mois de caution et si je quitte cet appartement je dois donner 3 mois de préavis à mon propriétaire. Cet appartement est très humide, l'eau coule sur les murs, je suis obligé de mettre des serviettes de toilettes sous les meubles. 5 convecteurs tournent à plein régime 24/24 pour essayer de chauffer 45m carré et malgré cela la température ne dépasse jamais 18°. J'habite sur Tende, petit village qui se trouve quand même à 800 mètres d'altitude où il fait très froid et où il neige. Je suis sur une autre location, pouvez-vous me renseigner comment je dois procéder avec mon propriétaire au niveau de mon préavis et comment dois-je faire pour récupérer ma caution ? L'hiver dernier, je n'ai pas pu constater ce problème étant absente 5 mois durant la période d'hiver. Dans l'attente de vos conseils, recevez tous mes remerciements.